

Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 49/2021

Date d'arrêt : 25/03/2021

Numéro(s) de rôle : 7111

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 11 avril 1995 « visant à instituer ' la charte ' de l'assuré social » (art. 2, 7°)

Mots-clés : Sécurité sociale - Décision de l'ONEm par laquelle le droit à des allocations de chômage est refusé à l'intéressé - Décision d'annulation d'un assujettissement à la sécurité sociale des travailleurs salariés prise par l'ONSS - Mentions obligatoires dans la décision - Possibilités de recours - Point de départ du délai de recours

Dispositif(s) : - Non-violation (article 2, alinéa 1er, 1°, a), et 7°, de la loi du 11 avril 1995)

- En ce que la Cour est invitée, dans la question préjudicielle, à statuer sur la compatibilité des mêmes dispositions législatives avec l'article 23, alinéa 3, 2°, de la Constitution, cette question est irrecevable

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-049f.pdf>

Communiqué de presse : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-049f-info.pdf>

Numéro d'arrêt : 50/2021

Date d'arrêt : 25/03/2021

Numéro(s) de rôle : 7310

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 5 mai 2019 « portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie et le Code pénal social » (art. 153, 3° et 5°, 162 et 163)

Mots-clés : Droit pénal - Armes - Transposition partielle de la directive (UE) 2017/853 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 « modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes » - 1. Absence de dispositions transitoires pour les personnes ayant légalement acquis et enregistré certaines armes à feu entre le 13 juin 2017 et le 3 juin 2019 - 2. Absence de régime transitoire pour les armes à feu qui peuvent uniquement tirer des munitions à blanc - 3. Conseil consultatif des armes - Consultation obligatoire

Dispositif(s) : - Rejet du recours (en ce qu'il est dirigé contre les articles 162 et 163 de la loi du 5 mai 2019)

- Question préjudicielle posée à la Cour de justice de l'Union européenne

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-050f.pdf>

Numéro d'arrêt : 51/2021

Date d'arrêt : 25/03/2021

Numéro(s) de rôle : 7344

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Code des impôts sur les revenus 1992 (art. 471, 472, 477, 486 à 501, 502 et 503)

Mots-clés : Droit fiscal - Impôts sur les revenus - Revenu cadastral - Précompte immobilier - Droit à la réclamation

Dispositif(s) : Non-violation

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-051f.pdf>